



Département des HAUTES-ALPES

Arrondissement de Briançon

Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.03.02

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 Mai 2022

Date d'affichage : 05 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze mai à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie
PAUMOND, Natacha SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 9

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Objet : Tour de France 2022 signature d'une convention d'organisation et de financement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les trois communes de la vallée de la Guisane (Le Monétier-les-Bains, la Salle les Alpes et Saint-Chaffrey), l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Briançon, le Département des Hautes-Alpes et la ville de Briançon se sont rassemblés pour accueillir en 2022 quatre temps forts du cyclisme :

- Départ d'une étape du Critérium du Dauphiné Libéré à Saint-Chaffrey le 11 juin 2022
- Départ de l'Etape du Tour, course cyclo-sportive amateur rassemblant 16 000 cyclistes le 10 juillet 2022
- Arrivée de la 11^{ème} étape du Tour de France au col du Granon le 13 juillet 2022
- Départ de la 12^{ème} étape du Tour de France à Briançon le 14 juillet 2022

Afin de coordonner l'organisation de ces événements, l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon a été désigné comme chef de file et est chargé de la bonne organisation et de la bonne tenue de

Ensemble de ces événements. À cette fin une convention d'organisation et de financement a été élaborée par les 4 communes membres de l'Office du tourisme et de dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1311-15 ;

Vu la convention d'organisation et financement du Tour de France 2022 ;

Considérant la participation financière de chaque collectivité, et qui s'élève pour la commune de la Salle les Alpes à 70 000 €, sur un budget total de 575 000 €, abondé par les 4 communes, la Région, la CCB et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Briançon ;

Considérant la valorisation des contributions des services à hauteur de 5 000 € pour la commune de la Salle les Alpes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

☞ **ADOpte** la convention d'organisation et financement du Tour de France 2022 entre les Communes de La Salle les Alpes, Le Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey, Briançon et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Briançon,

☞ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

